

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 21 février 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Pièce SCGM-12, document 2, pages 11 et 13

Préambule :

Le programme **PE205 – Optinergie** n'a pas connu le succès espéré alors que le programme **PE208 – Aide à l'implantation** a permis de réaliser beaucoup plus d'économie d'énergie par participant que ce qui avait été prévu. Ce dernier programme nécessite aussi plus de ressources humaines que la moyenne des programmes, compte tenu de l'élément analytique et de la concertation qui doit exister entre les différents intervenants.

Question :

- 6.1** Veuillez préciser si l'ajout de ressources supplémentaires permettrait d'atteindre les prévisions d'économies d'énergie pour les programmes tangibles du secteur commercial, industriel et institutionnel (CII), tout en respectant les contraintes budgétaires reliées au fonctionnement du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ).

Réponse :

- 6.1** Une personne-année additionnelle a été désignée pour la gestion des programmes des marchés CII (en particulier PE206, PE207 et PE208) et ce pour 2002-2003. Le budget nécessaire pour cette ressource additionnelle est prévu sous la rubrique administration du PGEÉ 2002-2005. Si les programmes visant ces marchés ne subissent pas de modifications majeures au cours des prochains PGEÉ, aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire. Pour le PGEÉ 2003-2006, nous ne prévoyons pas de ressource additionnelle pour l'instant.

L'atteinte des objectifs pour ce genre de programme est plutôt reliée à la notoriété des programmes qui sont relativement jeunes et au processus décisionnel des entreprises participantes.